

# Newsletter

Edition: Janvier 2026



# FONAREV

## « Mémoire & Résilience »

### L'Édito

C'est avec un profond sens de responsabilité et d'engagement que le FONAREV lance le premier numéro de sa newsletter mensuelle.

Cette publication constitue un rendez-vous régulier destiné à rendre compte, mois après mois, des actions menées sur le terrain, des dynamiques institutionnelles en cours et des avancées structurantes d'un processus de réparation à la fois laborieux et complexe, engagé en République démocratique du Congo.

L'édition de janvier s'inscrit sous le thème « Mémoire & Résilience », en écho aux initiatives engagées en faveur des victimes et aux efforts visant à ancrer durablement le devoir de mémoire dans notre société. Ce thème évoluera au fil des mois, au rythme des priorités opérationnelles et des activités conduites sur le terrain.

Au cœur de l'action du FONAREV demeure le soutien direct et immédiat aux victimes. La démarche engagée repose sur la transparence et la rigueur. Le renforcement du processus d'identification de l'écosystème, soutenu par une plateforme numérique dédiée et un mécanisme indépendant de vérification, garantit la traçabilité, l'équité et la crédibilité du dispositif.

Cette newsletter n'a pas vocation à dresser un bilan exhaustif, mais à partager une trajectoire, à mettre en lumière des étapes clés et à donner voix aux réalités du terrain. Elle traduit une volonté constante de transparence, de pédagogie et de proximité avec l'ensemble de l'écosystème.

**Réparer, ce n'est pas seulement reconnaître le passé : c'est construire un avenir plus juste, plus humain et durable, dans l'intérêt supérieur des victimes.**

**Patrick FATA M.,**

Directeur Général du Fonarev



# II. AU cœur de nos missions

## Grand Kasai : le FONAREV a bouclé l'enregistrement des victimes potentielles et l'identification des victimes



Le FONAREV a mené une vaste opération de pré-identification des victimes dans l'espace Grand Kasai, en étroite collaboration avec les autorités locales, les organisations de la société civile et les partenaires techniques.

Cette opération a permis de pré-identifier 933 880 personnes, sur la base de la collecte initiale des récits et des données. Ces informations feront l'objet d'une analyse approfondie, comprenant notamment la réécoute des récits, un audit d'analyse des données et des vérifications croisées, avant toute confirmation officielle du statut de victime, conformément aux procédures en vigueur, lesquelles démontrent toute la rigueur, la méthodologie et l'exigence qui encadrent le processus d'identification des victimes. Ce processus d'identification constitue une étape fondamentale dans la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle et de réparation.

L'identification des victimes n'est pas qu'une simple donnée statistique. Elle met en lumière l'ampleur des traumatismes subis par les populations de cette région et souligne l'urgence d'une réponse institutionnelle forte.

## FONAREV–TRIAL international : un cadre structuré de coopération pour le renforcement de l'accès à la justice

Le FONAREV a signé un partenariat stratégique avec TRIAL International, une organisation spécialisée dans la lutte contre l'impunité des crimes internationaux et l'assistance judiciaire aux victimes. Ce partenariat s'inscrit dans une dynamique de renforcement des mécanismes nationaux d'accès à la justice et de consolidation de l'État de droit avec une attention particulière portée aux provinces de l'espace Kasai, fortement affectées par des violations graves des droits humains.

Le partenariat FONAREV–TRIAL International vise à établir un cadre structuré et opérationnel de collaboration destiné à :

- Assurer une assistance judiciaire intégrée aux victimes, depuis la phase préjuridictionnelle (identification, documentation, constitution des dossiers) jusqu'à la phase juridictionnelle devant les cours et tribunaux compétents ;
- Contribuer à l'apurement progressif des affaires pendantes, notamment celles relatives aux violations graves des droits humains et aux crimes internationaux ;
- Renforcer les capacités nationales en matière de documentation, de conservation et d'archivage des informations probantes, dans le respect des standards internationaux ;
- Soutenir les efforts de lutte contre l'impunité par une action coordonnée entre acteurs nationaux et partenaires spécialisés.

## Le textile au cœur de la réinsertion socio-économique des victimes

Dans le cadre du programme de réinsertion socio-économique mis en œuvre par le FONAREV, des victimes de conflits armés bénéficient d'une formation professionnelle dans les métiers du textile, pilotée par FIITEX 2026.

Déployé sur plusieurs mois, ce programme a pour objectif de doter les bénéficiaires de compétences concrètes, durables et directement exploitables, afin de favoriser leur autonomisation et leur intégration économique à travers l'industrie textile. Au-delà de l'aspect formatif, cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large de valorisation du textile africain et de reconnexion à la richesse de la culture vestimentaire congolaise.

Elle marque le point de départ d'une série d'actions et de programmes structurants qui se déploieront progressivement jusqu'à la Foire Internationale de l'Industrie du Textile (FIITEX), prévue en juin 2026.



Credit Photo : FIITEX



FONAREV

Newsletter

# III. ZOOM SUR :

## Le processus d'identification de l'écosystème : *une nouvelle approche inclusive et rigoureuse*

Conformément à la loi qui le régit, FONAREV met en œuvre une approche de réparation globale et intégrée, qui ne se limite pas aux seules victimes, mais s'appuie également sur un écosystème d'acteurs spécialisés, notamment les organisations de la société civile, les ONG nationales et internationales, ainsi que les partenaires techniques intervenant dans les domaines de l'assistance, de l'accompagnement psychosocial, juridique et communautaire.

À cet effet, le législateur a prévu qu'une part des ressources du Fonds soit consacrée au soutien et au renforcement de cet écosystème, afin de garantir une mise en œuvre efficace, inclusive et durable des réparations. Cette disposition traduit la reconnaissance du rôle central des acteurs de terrain dans l'identification des victimes, la documentation des violations et l'accompagnement des survivants.

C'est dans ce cadre que le FONAREV a lancé la deuxième phase d'identification et de structuration de son écosystème, en vue de consolider les partenariats, d'assurer la complémentarité des interventions et de renforcer la chaîne nationale de réparation au bénéfice des victimes.

Cette identification se déploie avec approche renforcée, articulée autour de plusieurs axes majeurs :

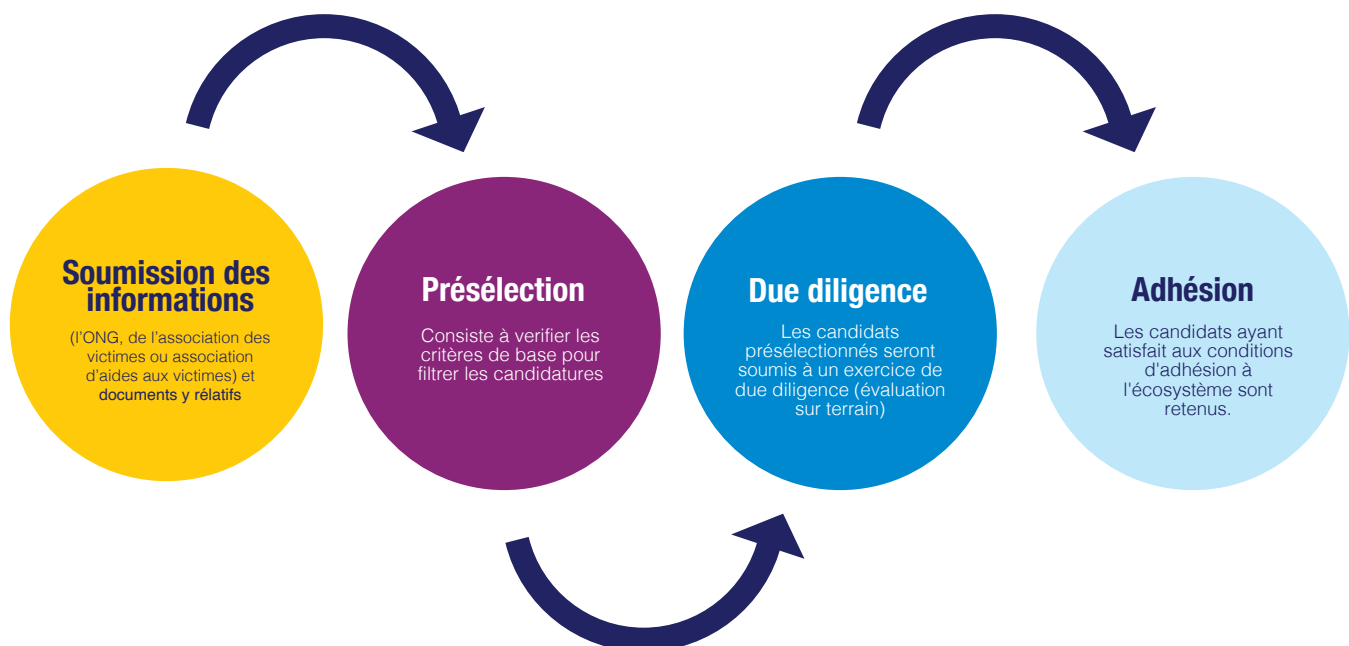
- Une plateforme numérique dédiée, conçue comme un espace centralisé d'information et d'interaction, visant à garantir la traçabilité des données, la transparence des procédures et l'égalité d'accès à l'information pour l'ensemble des partenaires impliqués ;

- Un mécanisme de vérification et de certification indépendante, confié à des cabinets spécialisés chargés de conduire une évaluation rigoureuse, combinant analyses documentaires, due diligence approfondie et descentes sur le terrain, afin d'assurer l'intégrité, la fiabilité et la conformité des informations collectées.

Cette nouvelle stratégie poursuit un objectif central : sécuriser l'ensemble du processus de réparation, prévenir tout risque de conflit d'intérêts et garantir des résultats crédibles, transparents et largement acceptés. Résolument inclusive, elle place les victimes au cœur du dispositif et associe l'ensemble des parties prenantes, communautés concernées, partenaires institutionnels et acteurs de la société civile afin de renforcer la confiance collective et la légitimité du processus.

Il convient de souligner que le processus d'identification de l'écosystème repose sur la fourniture des informations relatives à la province du siège, aux informations générales, à l'organisation interne, aux capacités financières et opérationnelles, aux documents administratifs, ainsi qu'aux zones et localités d'intervention.

Après validation de ces informations, les candidats présélectionnés sont soumis à un exercice de due diligence (évaluation sur le terrain), à l'issue duquel seuls ceux répondant aux critères de sélection de l'écosystème seront retenus.





# IV. Parlons GENOCOST : **COMPRENDRE POUR NE PLUS OUBLIER**



**Ne pas oublier,  
ne jamais répéter,  
commencer à guérir**

Des décennies des violences d'une ampleur et d'une répétition extrêmes ont entraîné des millions de morts, condamné des populations à l'errance et produit d'innombrables victimes de crimes graves. Longtemps banalisées ou passées sous silence, ces atrocités sont aujourd'hui désignées par le terme Genocost, qui met en lumière à la fois leur caractère génocidaire et leur enracinement profond dans l'exploitation illégale des ressources naturelles du pays.

## **Qu'est-ce que le Genocost ?**

Le terme Genocost, issu de la contraction des mots anglais genocide et cost, met en lumière une vérité brutale : un génocide motivé par des intérêts économiques. Il désigne spécifiquement les crimes de masse perpétrés pour le contrôle des ressources naturelles stratégiques (coltan, or, cassitérite, lithium...).

## **Les causes profondes du Genocost :**

### **• La convoitise des ressources naturelles**

La RDC possède l'un des sous-sols les plus riches au monde, évalué selon plusieurs sources économiques à environ 24 000 milliards de dollars américains. On y retrouve : coltan, cobalt, or, diamants, cuivre, étain, bois, pétrole. Ces ressources stratégiques, essentielles à l'économie mondiale et aux nouvelles technologies, sont au cœur du conflit. Depuis des décennies, des groupes armés, avec le soutien direct ou indirect d'acteurs étrangers et de réseaux économiques transnationaux, exploitent ces ressources de manière illégale. Les populations civiles, vivant sur ces territoires riches, deviennent alors des obstacles à éliminer, à déplacer ou à soumettre.

### **• Les ingérences et agressions extérieures**

Plusieurs rapports des Nations Unies ont documenté l'implication de pays voisins dans les conflits en RDC, notamment le Rwanda, à travers le soutien à des groupes armés opérant à l'Est du pays. Ces ingérences ont contribué à prolonger l'instabilité, à fragmenter le territoire et à

multiplier les violations graves des droits humains.

Ces dynamiques régionales ont transformé certaines provinces congolaises en zones de non-droit, où les massacres, les viols utilisés comme arme de guerre, les enrôlements forcés et les déplacements massifs sont devenus récurrents.

### **• La transformation de la structure démographique locale**

Ces violences ont un impact direct sur les communautés locales : villages évacués, familles contraintes à l'exil, structures sociales brisées. Les populations fuient souvent vers des zones plus sûres ou vers des camps de déplacés internes, laissant derrière elles des territoires partiellement ou totalement vidés de leurs habitants et occupés par la population rwandophone provoquant ainsi une transformation de la structure démographique locale.

## **Les conséquences humaines du Genocost**

**Des chiffres qui donnent froid au dos pour traduire l'ampleur du drame :**

- Des millions de morts directs et indirects ;
- Des centaines de milliers de femmes victimes de violences sexuelles ;
- Des générations d'enfants traumatisés, déplacés ou privés d'éducation ;
- Des communautés entières détruites.

Le Genocost n'est pas seulement une tragédie du passé : il continue de produire ses effets aujourd'hui.

# v. voix des victimes

En 1998, des rebelles du RCD se sont introduits dans notre maison. J'ai été enlevée et violée pendant trois jours dans la brousse. L'un des militaires m'a saisie de force et, lorsque j'ai tenté de m'enfuir, il m'a infligé quatre coups de bâton. Ils ont également arrêté le chef du village, qui a ensuite été jugé. Il était reproché au chef du village d'avoir donné de l'argent aux militaires.

Après ces événements, nous avons fui vers Yinza. Vers 15 heures, les rebelles nous ont poursuivies jusque-là en disant que nous n'avions pas le droit de vivre à Yinza.

Ils nous ont traquées dans la brousse. Ils s'emparaient de nous, les femmes, par la force, pour nous obliger à aller puiser de l'eau et préparer la nourriture. Lorsque nous refusions, ils nous frappaient à coups de bâton.

Depuis ces faits, je vis avec de profondes séquelles physiques et psychologiques liées aux violences subies.

Masikini, victime du viol



Lors de l'incursion des militaires Rwandais à Boma, le 7 juillet 1998. Ce jour-là, mon père a été tué. Les militaires sont passés devant notre maison, ont forcé la porte et sont entrés. Ils ont saccagé la maison. Mon père vendait de la boisson : ils ont bu, puis ont tout détruit. Nous, les enfants, nous étions cachés sous le lit. Mon père, excédé, est sorti pour leur demander : « Qui êtes-vous ? Qu'êtes-vous venus faire ici ? » Sans répondre, ils lui ont tiré dessus. Il est mort sur place. Nous l'avons enterré peu après.

Quelques semaines plus tard, au mois d'août 1998, des militaires angolais sont arrivés à leur tour. J'étais jeune fille à l'époque. L'un d'eux m'a menacé et a tenté de me violer. Il m'avait déjà déshabillée. J'étais complètement dépassée par ce qui m'arrivait et j'ai fait une crise grave, comme si j'allais mourir. En voyant cela, ma mère s'est effondrée à son tour et a fait une crise. Nous avons été transportées à l'hôpital. J'ai continué à faire semblant d'être inconsciente. En voyant que nous étions toutes les deux en état critique, les militaires ont pris peur et ont fui. Malheureusement, ma mère n'a pas survécu à cette crise et est décédée à l'hôpital.

C'est pour ces raisons que je suis venue me faire identifier : j'ai perdu mon père lors de l'attaque des Rwandais et ma mère lors de l'intervention des militaires angolais.

Lukombo, Victime de conflits armés



## VI. BON À SAVOIR

Article 26 de la loi n°22/065 du 26 décembre 2022 dispose « Le Fonds affecte 5% de ses ressources collectées à l'écosystème qui l'accompagne, répartis comme suit :

**2%** ▶ à la CIAVAR

**3%** ▶ aux autres structures suivant les modalités conventionnelles définies par le Fonds. »



FONAREV

Newsletter

## “ VII. Ils ont dit... ”

« Le combat que nous menons est celui de la vérité, de la dignité et de l'espérance. Il est celui d'un peuple debout qui refuse l'oubli et qui choisit d'avancer vers la justice avec lucidité, constance, détermination et persévérance. »

(Extrait de l'allocution lors de la commémoration du Génocost 2025)

**S.E.M. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo,**  
Président de la République



« Le Génocost n'est pas qu'un concept ou une date symbolique. Il est l'incarnation d'un devoir : celui de faire connaître, de reconnaître et de réparer. Il rappelle aussi que la mémoire est un droit, et que toute société digne doit porter ses morts avec vérité et courage. »

(Tirée du mot de bienvenue à la Table Ronde sur l'appropriation collective du Génocost)

**M. Patrick Fata M.,**  
Directeur Général du Fonarev



# FONAREV

## Newsletter

Edition: Janvier 2026

# PLUS JAMAIS SEULS !